



LE DROIT À L'IMAGE

Code civil : articles 7 à 16-14

Code pénal : articles 226-1 à 226-9

Qu'est-ce que c'est ?

Le droit à l'image permet d'autoriser ou de refuser la reproduction et la diffusion publique de votre image. Le droit à l'image appartient à la personne concernée. Toutefois, l'autorisation des parents est nécessaire pour un mineur.

Dans le cadre du **RGPD**, les personnes possèdent aussi un droit à la protection de leur **image** en tant que **donnée personnelle**. En conséquence les personnes peuvent demander la suppression d'une photo sur un site internet justifié par le droit à l'effacement ou droit à l'oubli.



Photos ou vidéos d'administrés ou d'agents de la mairie reconnaissables :

- La publication permise avec recueil du consentement.
- **EXCEPTION** : L'accord des personnes concernées n'est pas nécessaire pour diffuser les images d'une manifestation publique si ces personnes n'y apparaissent pas isolément.



Photos ou vidéos d'administrés non reconnaissables :

- Si les personnes sont de dos, en arrière-plan, qu'il n'est pas possible de les reconnaître, le consentement n'est pas nécessaire.



Photos de Monsieur/Madame Le Maire et d'élus :

- Publication autorisée sans recueil du consentement. En tant que personnalités publiques, les membres du conseil municipal peuvent être photographiés, dans le cadre de leur fonction, sans autorisation de droit à l'image.



Durées de conservation des images et vidéos

DOCUMENT	DURÉE DE CONSERVATION	SORT FINAL
Autorisation générale de droit à l'image	1 an après l'année du retrait du consentement et dans la limite de 10 ans	Destruction avec autorisation des archives départementales
Autorisation spécifique de parution de l'image	1 an après l'année de parution du contenu	

Sanctions

Photographier ou filmer une personne dans un lieu privé ou transmettre son image, sans son accord, est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

Publier la photo ou la vidéo sans l'accord de la personne est sanctionné d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Sous-traitance

Si les images sont prises et gérées par un prestataire des clauses de confidentialité devront être intégrées dans le contrat.

L'exercice des droits

Vous pouvez retirer votre consentement pour la réutilisation de votre image sur tous support confondus et dans le cadre des futurs évènements organisés par la commune. Pour faire respecter vos droits vous pouvez envoyer une demande à l'adresse électronique suivante : [COURRIEL DU SERVICE CONCERNÉ]. En l'absence d'une réponse satisfaisante dans un délai d'un mois, vous pouvez contacter la CNIL via son formulaire de plainte en ligne.

Ce traitement fait parti des cas où le droit à l'effacement est limité, l'utilisation de vos images étant nécessaire à des fins archivistiques et historiques dans l'intérêt public.





Mention d'information type de demande d'autorisation d'utilisation d'image

Conformément aux obligations du règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 dit « règlement général sur la protection des données » (RGPD), et notamment à son article 13, les images vous concernant collectées par la commune seront utilisées uniquement dans le cadre des activités de communication de la commune et selon la base légale de l'intérêt public.

Les images vous concernant sont destinées au service communication de la ville de [COMMUNE], représentés par M./Mme. [PRENOM ET NOM DU MAIRE], Maire, en tant que responsable du traitement. Veuillez noter que la réponse à cette mention d'information est obligatoire et nécessaire au traitement de votre image ou de celles des enfants sous votre responsabilité.

Vos informations personnelles seront conservées pendant une durée conforme à la réglementation en vigueur. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Conformément à l'article 17 du RGPD, vous disposez d'un droit à l'effacement de vos données personnelles. Cependant, ce droit ne s'applique pas lorsque le traitement des données est nécessaire à des fins archivistiques dans l'intérêt public et à des fins de recherche historique.

Vous pouvez retirer votre consentement pour la réutilisation de votre image dans le cadre des futurs événements organisés par la commune en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [ADRESSE MAIL], ou par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de [COMMUNE]
[Adresse],
[CP VILLE]

Pour exercer vos droits Informatique et Libertés et pour toute information sur ce traitement, contactez nos services aux adresses indiquées précédemment. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL (www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés
3 place de Fontenoy
TSA 80 715
75 334 PARIS CEDEX 07

En cochant cette case je, soussigné(e) _____, reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations décrites sur cette mention et donne mon consentement à l'utilisation des images me concernant et/ou concernant les enfants sous ma responsabilité par la commune de [COMMUNE].

Fait à _____, le jj/mm/aaaa,

Signature :





Clause-type de confidentialité encadrant l'utilisation des images par les prestataires

Je soussigné/e M./Mme. _____, exerçant les fonctions de _____ au sein de la société _____ (ci-après dénommée « la Société »), étant à ce titre amené/e à traiter de données à caractère personnel pour le compte de la ville de [COMMUNE], représenté par M./Mme [PRENOM ET NOM DU MAIRE], Maire, en tant que responsable de traitement, déclare reconnaître la confidentialité desdites données.

Le traitement qui fait l'objet de la sous-traitance est la prise et gestion des images et a pour finalité d'assurer les activités de communication de la ville sous la base légale de l'intérêt légitime. Les données à caractère personnel traitées sont des images et des enregistrements vidéo des administrés, des agents et des élus de la commune.

Je m'engage par conséquent, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de mes attributions afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles j'ai accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

Je m'engage en particulier à :

- Ne pas utiliser les données auxquelles je peux accéder à des fins autres que celles prévues par mes attributions ;
- ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;
- ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de mes fonctions ;
- prendre toutes les mesures conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de mes attributions afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ;
- prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité physique et logique de ces données ;
- m'assurer, dans la limite de mes attributions, que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données ;
- en cas de cessation de mes fonctions, restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données.

Cet engagement de confidentialité, en vigueur pendant toute la durée de mes fonctions, demeurera effectif, sans limitation de durée après la cessation de mes fonctions, quelle qu'en soit la cause, dès lors que cet engagement concerne l'utilisation et la communication de données à caractère personnel.

J'ai été informé que toute violation du présent engagement m'expose à des sanctions disciplinaires et pénales conformément à la réglementation en vigueur, notamment au regard des articles 226-16 à 226-24 du code pénal.

Fait à _____, le jj/mm/aaaa, en X exemplaires

Signature :

